



Séance du 20 mars 2018

Présidence Mme Amandine Lohri

En ce premier conseil de l'année, la présidente salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs du public et de la presse

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés :
Baumgartner Jonas
Christen Jean-François
Fluck Frédéric
Graber Françoise
Graber Vincent
Moser Jean-Jacques
Odermatt Gerhard
Odermatt Maryclaude
Ott David
Tirvaudey Gilles
Troska Lauren

Membres non excusés :
Alexander Irina
Alexander James
Pochelon Jocelyn

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

35 membres présents
3 membres non excusés

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26
Le nombre de conseillers présents est de 36
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 35

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 20h05

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente n'ayant reçu aucune demande de modification, elle ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :

D'approuver l'ordre du jour :

Accepté par :

-
-

34 voix pour
0 voix contre
1 abstention

• **Approbation du PV du 5 décembre 2017**

La présidente n'ayant reçu aucune demande de modification, elle passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

D'approuver le PV du 5 décembre 2017

Accepté par :

-
-

31 voix pour
0 voix contre
4 abstentions

• **Communications du bureau**

Comme vous avez pu le constater, nous avons modifié la mise en page de l'ordre du jour, ainsi que la première page du procès-verbal. Ces changements ont été effectués suite à une demande de la préfecture.

À l'occasion de ce premier conseil de l'année, la présidente souhaite mettre en avant un passage du serment qui a été lu lors de notre assermentation : « vous promettez de contribuer au maintien de l'ordre, de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux ». En tant que membres du conseil, nous nous devons de montrer l'exemple et de porter les valeurs telles que le respect et la vérité auprès de nos concitoyens.

Et pour terminer, la présidente rappelle, en résonance à l'art. 55 de notre règlement, que les conseillers qui ont un intérêt personnel ou matériel avec une affaire à traiter sont priés de se récuser lorsque le préavis en question est abordé.

• **Correspondance concernant le conseil communal**

Nous n'avons pas reçu de courrier

- **Informations de la municipalité** (sans discussion ni vote)

M. Pierre Graber, syndic

M. Graber salue l'ensemble de l'assistance, la presse et le public

Ski de fond

Nous avons eu une très bonne saison 2017/2018 avec de très bonnes conditions. Nous avons décidé de prolonger d'une à deux semaines en fonction du temps.

Le bilan sur ces 10 dernières années montre que nous avons, à fin février, des ventes comparables aux meilleures années, particulièrement pour les cartes à la journée.

Projet de télésiège Dappes-Tuffes

Nous verrons tout à l'heure le préavis, mais vous pouvez voir qu'il s'agit d'un projet à CHF 16,2 Mio répartis entre la Suisse (CHF 4,2 Mio) et la France (CHF 12 Mio). La part de la Suisse est du ressort du conseil régional, et la part de St-Cergue est de CHF 85'400.- (préavis N° 2/2018). Le conseil régional devra payer CHF 1'972'840.- et le solde sera pris par des subventions qu'il a réussi à récolter.

Pour payer notre part, nous avons l'intention de vendre le parking des Dappes, car nous souhaitons que Télédôle soit propriétaire du « foncier ». La Sofren va nous verser CHF 100'000.-, ce qui nous permettra le financement du préavis 2/2018.

Comme déjà dit durant le conseil de décembre, nous avons également l'intention de vendre le chalet d'alpage des Dappes, et qui nécessite beaucoup de transformations.

Mme Françoise Samuel, municipale

Manifestations

- 25 mars : théâtre Binokyo, avec trois groupes d'âges
- 14 avril : concert Adonia-Ados, chorale d'adolescents
- 1^{er} avril : chasse aux œufs organisée par Eusebio Bochons et le Petit Gourmand
- 22 avril : spectacle de Sonia Grimm, les enfants du village sont invités
- 15 mai : conférence sur les bioplastiques organisée par le VVVM
- 25-26 mai : marché aux fleurs

Inauguration

La nouvelle salle communale (ancienne poste) a été inaugurée le 27 janvier dernier. Le cordon a été coupé par notre ancienne syndique Mme Cornélia Gallay et par la municipale en charge à l'époque Mme Danièle André.

L'association Vivre Vieux – Vivre Mieux a organisé tout au long de la journée la réception (soupe, plateaux de fromages et charcuteries, etc.) puis des jeux de société durant l'après-midi pour clore cette journée.

Kiss and ski

Le 14 février pour la St-Valentin, une manifestation s'est déroulée dans notre commune dans le cadre des Assises Européennes de la transition énergétique.

Ont collaboré à cette manifestation le Conseil régional, Télédôle, le Parc Jura Vaudois, l'Ecole de ski de la Dôle, Nyon-Région-Tourisme et St-Cergue. Plus de 200 personnes ont participé à l'organisation et 110 personnes sont descendues aux flambeaux. C'était un très bel et chaleureux évènement.

Patinoire

La patinoire a fermé ses portes le week-end dernier. Le chiffre d'affaires n'est pas celui qu'on espérait, du fait qu'il a beaucoup plu. De plus, nous avons fait un tarif « habitant » et la gratuité pour les écoles et l'UAPE de St-Cergue. Le bilan est moyen, mais

encourageant pour le futur. Ce n'était pas une année facile en raison des fortes chutes de neige et de pluie, contrairement à l'année dernière qui était sèche et froide. En fin de saison, un groupe s'est constitué autour du hockey et un jeune s'est proposé pour créer un club pour les enfants. Une dynamique est en train de se mettre en place.

Pistes de ski du village

Il y a eu un bon enneigement, une baisse de prix de 30 % environ, la baby piste qui est éclairée le soir et l'installation d'un jardin des neiges prêté par l'école de ski de la Dôle, avec régulièrement un moniteur présent pour donner des conseils et/ou des cours. Bilan financier n'est pas encore connu, mais il a été meilleur que l'année dernière. Télédôle rendra son rapport dans quelques mois, et nous espérons que nous ne devons pas activer notre garantie de déficit de garantie.

M. Dominique Gafner, municipal

Eau de La Cure

En complément de l'intervention de M. Beux lors du dernier conseil, nous avons été prévenus que l'eau n'était pas des meilleures en début d'année. Après renseignements pris, en raison des chutes de neige et de pluie, il y a eu beaucoup de carbone organique total qui s'est déversé dans le lac. Ce carbone organique provient des champs, des routes. Le lac des Rousses qui sert d'alimentation en eau potable, ce sont des eaux de surface. Et avec les conditions exceptionnelles que nous avons eues, le lac étant constitué de tourbe ça a beaucoup brassé. Suez, avec qui j'ai eu beaucoup de contact, a dû augmenter la teneur en chlore par sécurité. Après plusieurs analyses, il s'est avéré qu'il n'y avait aucun risque pour la santé.

Du fait de l'augmentation de population dans ce bassin, la commune des Rousses est en train d'étudier un projet pour agrandir et perfectionner leur station d'épuration.

Conduite

Il y a longtemps qu'on en parle, maintenant il faut qu'on passe à l'action. Dernièrement il y a eu une fuite à la route d'Arzier, et on m'en a signalé encore une aujourd'hui. La conduite est dans un très mauvais état, et nous allons la changer sur 300 m. Un préavis de l'ordre de CHF 550'000.- sera prévu au prochain conseil. Petit à petit nous changerons ce réseau qui est très vétuste.

SDIS

Le 25 août prochain aura lieu une rencontre transfrontalière des 50 ans de la collaboration du SDIS entre la France et La Suisse. Ce sera une très belle journée.

M. Laurent Mathez, municipal

Règlement sur le stationnement

Ce règlement voté en décembre est parti pour approbation au SCL (service des communes et des logements) qui a apporté quelques modifications qui figurent dans le nouveau document que vous avez reçu.

Routes

Cet hiver nous avons eu la chance d'avoir beaucoup de neige, mais pour la voirie et le service de déneigement, ça a été un rude hiver et nous avons eu pas mal de dégâts sur les routes. Le budget route va donc être utilisé complètement comme les autres années.

Limitation de vitesse

Nous avons obtenu de réduire la vitesse aux Pralies à 60 km/h, afin de respecter les normes anti-bruit. L'avis est paru dans la FAO d'aujourd'hui et sera mis en pratique fin du printemps, début de l'été.

M. Paul Ménard, municipal

Parcelle 329

Depuis de nombreuses années, il existe près de la zone artisanale la parcelle 329 qui est utilisée de façon non conforme à la législation. La commune a décidé, avec l'aide de l'office des forêts de travailler cet endroit et à fin 2019, la parcelle devrait être légalisée, pour en faire un lieu d'entreposage de bois pour l'activité forestière de la commune.

LAT

Comme annoncé lors du dernier conseil, nous avons mis un avis dans la FAO sur l'application de la LAT, en particulier sur l'art. 77 qui autorise la commune à lever les autorisations de construction, même si ces dernières sont conformes avec l'actuel PDCOM/PGA.

Nous avons commencé l'inventaire des zones constructible sur le territoire de la commune.

Sachez qu'aujourd'hui la dernière mouture du plan directeur cantonal autorise des implantations de population de 1.7 % au centre du village et de 0.75 % hors centre. Les dernières statistiques montrent, par rapport à 2017, une croissance de la commune de l'ordre de 3.1 %. Nous nous maintenons largement au-dessus des requêtes du canton. En conséquence, des mesures seront prises pour mettre en conformité les surfaces constructibles, afin de permettre à la commune d'être dans les normes demandées.

Nous sommes en train de faire l'étude de tout ce qui existe et dans une deuxième étape il y aura des mesures pour changer les affectations. La date butoir pour l'évaluation était au 31.12.2015. D'ici les 15 prochaines années, l'augmentation de population ne pourra être que de 300 personnes au maximum, alors qu'aujourd'hui les terrains constructibles pourraient accueillir plus de 2'000 personnes.

La présidente remercie la municipalité pour ces informations

▪ Point n° 3 de l'ordre du jour

Préavis N° 1/2018 – demande de crédit de 81'000.- pour l'achat du Pavillon de l'Office du tourisme

La présidente donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Le pavillon a été construit dans les années 80. La Société de Développement (SDD) a contacté la commune en juin 2017 pour la reprise de cet objet pour un montant de CHF 56'000.-. Le préavis comprend également les frais de notaire et le montant des travaux nécessaires.

Actuellement les revenus dépassent les frais et pour la commune cela devrait couvrir les frais d'entretien et de rembourser l'emprunt auprès de la BCV.

La présidente remercie M. Ménard et donne la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

Une précision qui n'apparaît pas dans notre rapport, car nous avons reçu l'information après coup. Actuellement le pavillon est assuré auprès de l'ECA pour CHF 230'000.-.

La présidente remercie M. Berger pour cette précision, ouvre la discussion et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. De Garrini

Je remercie la municipalité et la commission des finances de veiller aux intérêts de la SDD. Petite rectification le pavillon date des années 90 et pas 80.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 1/2018 – demande de crédit de 81'000.- pour l'achat du Pavillon de l'Office du tourisme

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :

- **Vu le préavis de la municipalité**
- **Oui le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 81'000.- TTC pour le rachat du Pavillon de l'Office du tourisme,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir ce montant en une fois.

Accepté par :

-
-

33 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

La présidente se récusé pour ce point et c'est le vice-président M. Jean-Michel Rey qui mènera les débats

Préavis N° 2/2018 – demande de crédit de CHF 85'400.- TTC pour la participation, en tant que commune du cercle porteur DISREN, à la réalisation d'aménagement d'équipements touristiques aux Dappes pour CHF 4.2 Mio pour la Suisse et CHF 12.0 Mio pour la France

Comme il s'agit d'un sujet qui pourrait donner lieu à des récusations, il a été décidé de donner la possibilité aux personnes de s'exprimer durant le temps de discussion, puis de se récuser avant le vote.

Le vice-président donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Je voulais juste dire un petit mot sur l'excellent rapport de la commission des finances qui souligne les efforts que nous faisons pour maintenir le tourisme à St-Cergue.

Les coûts du tourisme ont été évalués pour 2018 à CHF 340'000. (arrondis). Sur un budget de CHF 13 Mio, je pense que nous pouvons nous le permettre et que la commission des finances est avec nous pour favoriser le tourisme qui est très important pour nos commerces, restaurants, buvettes d'alpage, etc.

Je vous encourage à voter oui pour continuer dans cet esprit de faire de St-Cergue une région agréable et qui donne envie d'être visitée, pour les touristes régionaux et extra régionaux.

Le vice-président remercie M. Graber et donne la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

Comme il est dit à la page 3, les 2 derniers paragraphes. La commission des finances s'est battue pour ne pas investir davantage dans les déficits de Télédôle.

Or en l'occurrence, il s'agit maintenant de développement touristique et c'est pourquoi nous avons souligné dans ces paragraphes que nous avons beaucoup investi par le passé, remis les actions de Télédôle au Conseil Régional, mais que pour ce projet nous soutenions la municipalité, car c'est une question de développement touristique et non de support de société anonyme et nous vous recommandons d'accepter ce préavis.

Le vice-président remercie M. Berger, ouvre la discussion et donne la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg

Mme Archer-Galibourg

Il est clair qu'un investissement de CHF 85'000.- sur CHF 13 Mio ce n'est pas important et je suis d'accord de promouvoir notre tourisme, mais à la lecture du rapport, des risques qui ne sont pas traités :

- Le coût du projet. Il est en francs suisses, alors que les frais seront facturés en euros. Il y aura un risque sur le taux de change.
- Quelles conséquences en cas de dépassement des coûts ?
- Le changement climatique. Nous avons eu un bon hiver, mais nous avons aussi des hivers avec presque pas de neige. Il y a un accord de location avec la Sogestar d'une durée de 27 ans. Que passe-t-il s'il n'y a pas de recette ?
- Si, pour le financement, nous ne pouvons plus compter sur les investisseurs privés, quel serait l'impact pour St-Cergue ?
- Ces différents risques ont-ils été mesurés ?

Le vice-président remercie Mme Archer-Galibourg et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Les risques sont assumés par les actionnaires de Télédôle, via le Conseil Régional. Pour St-Cergue, nous assumons les CHF 85'000.- uniquement.

- Le taux de change a été travaillé et fixé par des conventions et donc sans risque.
- Le risque des petits actionnaires qui ne paieraient pas leur contribution existe. Le Conseil Régional est en train de chercher d'autres sources de financement (loterie romande, etc.). Je n'ai aucun doute, si les investisseurs privés se retirent que le Conseil Régional trouvera ce qu'il manque.
- Le financement majeur est fourni par la France. L'argent collecté vient de toute la région. Il y a une envie de développement de la station des Rousses, qui est financée par l'état français. Le but étant de faire un domaine skiable pour des gens qui sont débutants ou moyens skieurs, les bons skieurs se rendant dans les Alpes. Ils ont une capacité de 20'000 lits et il faut occuper ces gens durant l'hiver.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques, la Sogestar peut assumer deux saisons sans rentrée d'argent, du fait qu'ils ont des avoirs prévus pour cela, en fonds de réserve.

Le vice-président remercie M. Graber et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. De Garrini

Je voulais féliciter la municipalité pour ce préavis et la commission des finances pour son rapport. C'est pour moi un aboutissement de longues années de travail. Je voulais toutefois rectifier le 5^{ème} paragraphe de la page 3 du rapport. Vous évoquez qu'à l'époque les négociations avaient été mal menées. Je rappelle que le canton de Vaud et la Confédération voulaient supprimer le ski sur le massif de la Dôle et que grâce au courage et à la persévérance dont a fait preuve le syndic de l'époque, M. Stéphane Natalini, il a obtenu de pouvoir faire ce télésiège et permis la symbiose pour cet objet entre la Suisse et la France.

Le vice-présidente remercie M. De Garrini et donne la parole à M. Pierre Martin

M. Martin

Concernant le financement, vous avez parlé de la vente du chalet des Dappes. Pouvez-vous nous donner le montant de cette transaction, voire une fourchette ?

M. Graber, syndic

Ce chalet sera vendu pour 157'000.- euros.

Le vice-président remercie M. Graber. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et demande s'il y a d'autres personnes que Mme Amandine Lohri qui se récuser ?

M. Pierre-André Scheidegger se récuse également, il y a donc deux récusations pour cet objet.

Le vice-président passe au vote

Préavis N° 2/2018 – demande de crédit de CHF 85'400.- TTC pour la participation, en tant que commune du cercle porteur DISREN, à la réalisation d'aménagement d'équipements touristiques aux Dappes pour CHF 4.2 Mio pour la Suisse et CHF 12.0 Mio pour la France

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :

- **Vu le préavis de la municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

d'autoriser la municipalité à investir CHF 85'400.- TTC pour la participation, en tant que commune du cercle porteur DISREN, à la réalisation d'aménagement d'équipements touristiques aux Dappes pour CHF 4,2 Mio pour la Suisse et CHF 12 Mio pour la France,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 85'400.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement en un fois, par prélèvement sur le fonds de réserve au bilan 9282.01 Investissements et amortissements futurs.

Accepté par :	32 voix pour
•	0 voix contre
•	1 abstention
•	2 récusations

Mme Amandine Lohri reprend la présidence pour la suite de l'ordre du jour

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Michel Gallay

M. Gallay

Y a-t-il une raison particulière pour que l'État de Vaud soit propriétaire du terrain du pavillon de l'office du tourisme que nous allons acquérir, et si tel n'est pas le cas, ne serait-il pas judicieux que nous le rachetions afin d'être entièrement propriétaire, au cas où un jour nous souhaitons faire quelque sur ce terrain.

M. Ménard, municipal

Il a été difficile pour nous de faire l'historique et nous n'avons aucune idée de la motivation de l'État de Vaud pour l'acquisition de ce terrain. Effectivement nous pourrions envisager de racheter ce terrain. Merci pour votre remarque

La présidente remercie M. Ménard et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. De Garrini

Je tiens à féliciter la municipalité pour toutes les animations créées dans un esprit qualitatif, notamment autour du Vallon avec les pistes de ski et la patinoire, et souligner le courage de celles et ceux qui y travaillent tel que le personnel de la voirie, ainsi la personne qui s'est occupée de la patinoire, malgré les conditions météo exécrables.

La présidente remercie M. De Garrini et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Je voulais remercier M. Gafner pour les précisions données en rapport à l'eau de La Cure. J'ai vu qu'un historique pouvait être fait, mais je n'ai pas vu d'information sur les précautions à prendre ou les gestes à faire en cas de problème. Ce serait bien que cela soit écrit afin que les gens le sachent. Et merci pour le travail qui a été fait.

M. Gafner, municipal

Nous avons un système d'alimentation en temps de crise. Je me suis renseigné et en cas de pollution d'eau avérée, nous serons appelés par le Réseau de Sécurité français (RSf) et Suez. Ils se chargeront de fournir l'eau en bouteille aux habitants et quand nous serons avertis, nous mettrons en place les personnes pour prévenir la population et mettre l'information sur le site.

La présidente remercie M. Gafner et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Pour information les travaux de l'école reprendront le 3 ou le 9 avril prochain.

La parole n'étant plus demandée, la présidente informe que la prochaine séance du conseil communal se tiendra le 26 juin prochain. Du fait de son absence, c'est le vice-président M. Jean-Michel Rey qui officiera.

Les séances du conseil communal pour le 2^{ème} semestre ont été agendées. Elles auront lieu les 9 octobre et 4 décembre prochains.

La présidente clôt la séance à 21h01

La présidente



Amandine Lohri



La secrétaire



Maria-José Hautier